



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 23 novembre

L'an 2016, le 23 novembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de DEUVILLE, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 30
Présents : 21
Absents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

2016-045

Date de convocation
17/11/2016

DATE D'AFFICHAGE
05/11/2016

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture
le

Et publication le :

05/11/2016

Etaient présents :

M. ARNOULD Philippe, M. BAUDOIN Jacques, M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, M. BOUCAUD Christian, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, M. GEX Christian, Mme JACQUOT Dominique, M. MARCHAL Michel, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. ZABEL Bernard,
M. GOGLIONE Jean-Marie remplace M. ACREMENT René, M. BILLIOTTE Daniel remplace M. SERVANT Guy, Mme VILLAUME Damienne remplace Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. MAILLIOT Frédéric remplace Monsieur JAMBOIS Guy

Procuration(s) :

M. MERCIER Thierry donne pouvoir à M. BAUDOIN Jacques, M. AUBERT Jean-Christophe donne pouvoir à M. GEX Christian, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. DEWAELE Jacques donne pouvoir à Mme COLAS Claudine, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. MULLER Bernard, M. HAINZELIN Francis donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno, M. MARTIN Jean-Paul donne pouvoir à M. COLIN Philippe,

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. ACREMENT René, M. AUBERT Jean-Christophe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DEWAELE Jacques, M. HAINZELIN Francis, M. JAMBOIS Guy, M. LAMBLIN Jacques, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. SERVANT Guy, Mme VAUDEVILLE Sabrina, Mme GEORGES Marie-Jo, M. SONREL Christophe,

Voix consultative : Mme LEHE Sophie était excusée, M RICHARD Claude

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme JACQUOT Dominique

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE 2016-2017

Par délibération n° 2015-041 du 01 juillet 2015, le Comité de pôle a autorisé le Président à renouveler auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL une

ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 60 000 Euros pour une durée d'un an. Il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat jusqu'au 31 décembre 2017.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du Bureau du Pôle, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- RENOUELLE la ligne de trésorerie de 60 000 € (soixante mille euros) auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL dans les conditions suivantes :
 - Montant : 60 000 €
 - Taux : EURIBOR 3 MOIS (Moyenne mensuelle)
 - + marge de 0.80 point
 - Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance. Les dates de valeur appliquées pour le décompte des intérêts sont précisées dans les conditions particulières du contrat.
 - Durée : 12 mois à compter de la signature du contrat et jusqu'à la fin du trimestre civil de l'année suivante.
- S'ENGAGE pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le nouveau contrat avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Deuxville

Le Président

